

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 340

présenté par  
M. Feltesse

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 6, après le mot :

« diffusion »,

insérer les mots :

« de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À côté de la mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, il est indispensable de consacrer la mission de diffusion de la culture humaniste de l'enseignement supérieur, qui passe notamment par le développement et la promotion des sciences humaines et sociales.